

Par mon don,  
je rends possible les projets  
de solidarité et d'ouverture sociale  
de l'École alsacienne



Contact Ecole alsacienne  
Valérie Sofroniades  
[sofroniades@ecole-alsacienne.org](mailto:sofroniades@ecole-alsacienne.org) / +33 (0)1 44 32 04 70

Chers parents,  
Chers anciens élèves, Chers amis,



La solidarité entre familles et l'ouverture sociale sont au cœur du projet de l'École alsacienne. Il est donc important que la crise sanitaire ne crée pas des exclus parmi les enfants actuellement scolarisés et ne freine pas l'élan d'égalité des chances.

L'École alsacienne vous propose de venir en aide aux familles dont l'activité professionnelle a été brutalement amoindrie au point qu'elles ne puissent plus financer la scolarité de leurs enfants. D'autre part, nous souhaitons poursuivre la dynamique d'ouverture sociale en étendant les Bourses Charcot au Collège en accueillant de jeunes lauréats des bourses Charcot dès la classe de 6<sup>ème</sup>.

En complément des contributions volontaires demandées aux parents, nous avons besoin de vous. Grâce à votre don, le vôtre ou celui de votre entreprise, vous contribuerez à la réalisation de ces deux projets en orientant une partie de vos impôts vers l'École alsacienne.

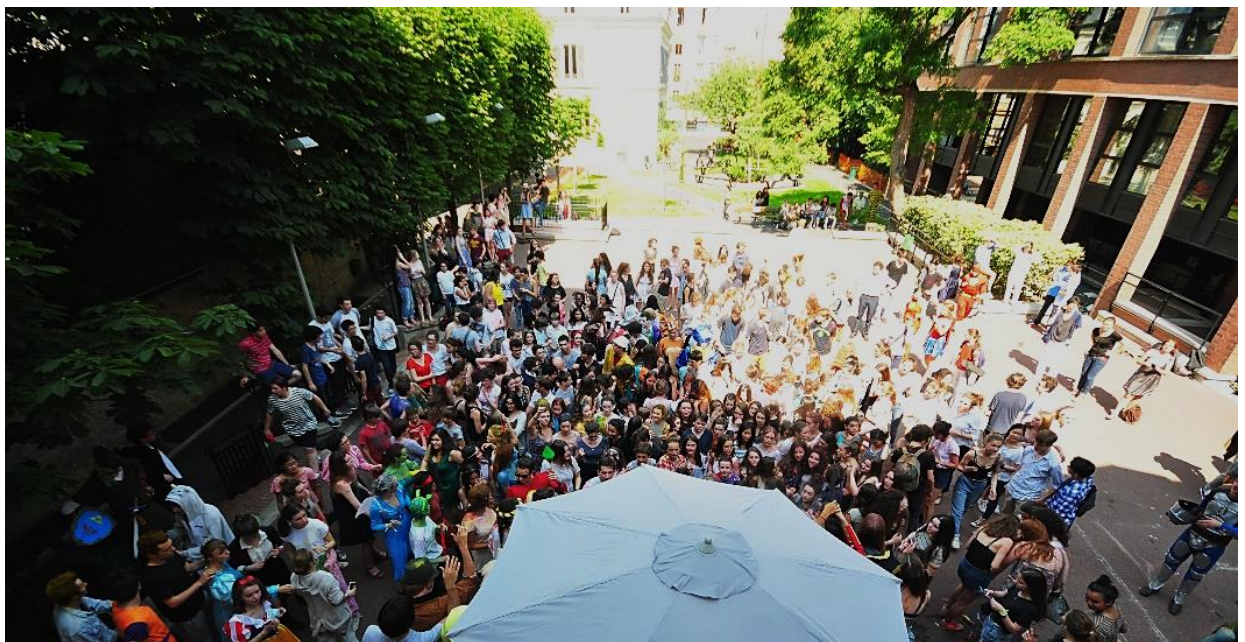
D'avance, merci pour votre générosité !

Pierre de Panafieu, Directeur de l'École alsacienne

Alain Grangé-Cabane, P<sup>dt</sup> de l'École alsacienne

Micheline Kingston, P<sup>dte</sup> de l'Association des Parents d'Elèves de l'EA

Marine Nahooray, P<sup>dte</sup> de l'Association des Anciens Élèves de l'EA



## 1<sup>er</sup> projet : soutien au Fonds d'Urgence Familles

Assurer la continuité pédagogique c'est aussi préserver la scolarité d'un enfant malgré les difficultés financières de ses parents. La crise sanitaire ne doit exclure aucun enfant de l'École alsacienne.

Nous vous proposons d'orienter votre don individuel ou d'entreprise vers le Fonds d'urgence Familles afin d'éviter que des familles fragilisées par la crise sanitaire retirent leurs enfants de l'École alsacienne.

**objectif**

**60.000 € pour constituer  
le Fonds dès maintenant**

soit l'équivalent du soutien à 30 à 40 enfants dans les 6 prochains mois.

→ 1 don de 1.000 € (340 € après déduction IR) finance 1 trimestre de scolarité.

→ 1 don de 3.000 € (750 € après IFI) finance 1 an de frais de scolarité.

## 2<sup>ème</sup> projet : Bourses Charcot dès le Collège

En 2019, les dons reçus ont financé trois nouvelles bourses Charcot. Depuis 2014, les bourses Charcot font bénéficier plusieurs élèves du Collège Ronsard (Seine Saint-Denis) d'une scolarité entièrement prise en charge au lycée de l'École alsacienne. Cette action d'égalité des chances est une réussite pour les lycéens et pour l'École.

L'École souhaite étendre cette action et permettre, dès 2021 d'accueillir des collégiens lauréats Charcot dès la classe de 6<sup>ème</sup>.

**objectif**

**60 000 € pour ouvrir les bourses  
Charcot à des élèves de collège**

Soit financer la scolarité de lauréats Charcot dès la classe de 6<sup>ème</sup> (frais de scolarité, demi-pension, voyages...).

→ 1 don de 500 € (170 € après déduction IR) finance deux semaines de collège d'un lauréat Charcot.

→ 1 don de 2.000 € (500 € après déduction IFI) finance 2 mois de scolarité.

→ 1 don de 8.000 € (2.000 € après réduction IFI) finance une année de scolarité complète.

# Orientez votre impôt vers la solidarité à l'École alsacienne!

Infos à jour  
Mai 2020

## IR - Impôt sur le Revenu

Votre don avant le 31/12/20 bénéficie de 66% de réduction d'impôt.

Ex : un don de 1.000 € à l'École alsacienne ne vous coûte que 340 € (don maximum : 20 % du revenu net imposable).

## IFI - Impôt sur la Fortune Immobilière (ex ISF)

Votre don avant le 11/06/20 pour l'Île de France (voir dates différentes pour les autres départements) bénéficie de 75% de réduction d'impôt.

Ex : un don de 5.000 € ne vous coûte que 1.250 € (réduction fiscale maximum de 50.000 €/ an soit un don maximal de 66.667 €).

## IS - Impôt sur les sociétés

60 % de réduction de votre don avant la clôture de votre exercice fiscal.

**NOUVEAU !** Le don de votre entreprise est limité à 5‰ du CA ou au plafond alternatif de 10.000 € de don.

Pour rappel l'École ne bénéficie pas de la Taxe d'apprentissage

**Oui** je fais un don à l'École alsacienne et je choisis :

- 500 €
- De soutenir le Fonds d'Urgence
- 1.500 €
- De soutenir les Bourses Charcot
- 3.000 €
- De laisser l'École alsacienne affecter mon don
- Autre : .....

Par virement sur le compte Crédit Mutuel

IBAN : FR76 1027 8060 3900 0223 9114 128 / BIC : CMCIFR2A

Ou par chèque à l'ordre de «École alsacienne» par courrier à :

École alsacienne / Valérie Sofroniades

109, rue Notre-Dame-des-Champs 75006 Paris

NOM .....PRENOM.....

ADRESSE.....

EMAIL.....

Je donne mon accord pour que l'École alsacienne, l'APEEA et l'Association des Anciens Élèves de l'EA conservent mes coordonnées en respect avec la Réglementation Générale de Protection des Données.